

achat d'un terrain par 2 couples

Par **vinnie**, le **23/07/2007** à **19:25**

bonjour,

avec mon mari et des amis, nous aimerions acheté un terrain (5000 m2) ensemble pour y construire chacun notre résidence principale

nous ne pouvons pas nous permettre d'acheter un terrain seuls (bien trop chers dans nos régions), la seule solution pour nous de construire (en individuel ou en jumelé) est donc l'achat d'un gros terrain et de faire moitié/moitié

en avons nous le droit et que devons nous faire?

le terrain doit il obligatoirement être divisible?

on nous a parlé de sci, mais il nous semble que cela va nous couter très cher en TVA ou alors de copropriété, comment cela fonctionne t il?

nous ne voudrions pas être coincé si nous désirons revendre ou en cas de divorce, dispute avec les amis et aimerions chacun protéger nos enfants

je vous remercie de votre réponse

Par **Olivier**, le **23/07/2007** à **21:25**

Bon alors le faire ça oui vous avez le droit y'a aucun souci.

De plus si vous divisez le terrain en deux il n'y aura aucune autorisation de lotissement à obtenir.

A mon avis, la meilleure solution serait effectivement d'acquérir le terrain puis de délimiter ensemble la partie dont chacun sera propriétaire. Ensuite il vous suffira de réaliser le partage de l'indivision en faisant intervenir un géomètre qui réalisera le document de division du terrain pour le cadastre.

Par **vinnie**, le **24/07/2007** à **07:55**

merci pour votre réponse, mais le problème c'est qu'un notaire m'a dit qu'on ne pouvait plus acheter en indivision, donc si le terrain n'est pas divisible à cause de sa superficie (car il me semble qu'il y a une histoire de zone de superficie à respecter?) nous serons alors obligés de faire une copropriété???

Par **Olivier**, le **24/07/2007** à **08:41**

en quel honneur n'avez vous pas le droit d'acheter en indivision ? Il faudra qu'il m'explique le notaire.

Sinon effectivement il faudra réaliser une copropriété dite "horizontale", votre notaire vous l'expliquera certainement.

Par **vinnie**, le **24/07/2007** à **09:10**

j'ai réussi à avoir un rendez vous avec mon notaire mardi prochain, je vous dirai ce qu'il m'a dit exactement

je vous remercie énormément de vos réponses

a+

Par **Camille**, le **25/07/2007** à **11:00**

Bonjour,

Mais, effectivement, "préparez bien le terrain" avant de lancer l'opération en vous faisant expliquer tout dans le détail jusqu'à l'aboutissement de l'opération, sinon vous pourriez bien...

[quote="vinnie":2fqm9h7p]

nous ne voudrions pas être coincé si nous désirons revendre ou en cas de divorce, dispute avec les amis et aimerions chacun protéger nos enfants

[/quote:2fqm9h7p]

:))

... vous retrouver sur le plateau de Julien Courbet... Image not found or type unknown

Par **vinnie**, le **06/08/2007** à **10:32**

notre rendez vous chez le notaire :

d'après lui le + simple :

soit le terrain est divisible et il n'y a pas de soucis
soit il n'est pas divisible et il faudrait acheter en copropriété, d'après lui c'est le + simple, le moins onéreux....